

Sujet : [INTERNET]

De : Philippe Rey <philippelucienrey@orange.fr>

Date : 04/12/2018 22:21

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant dans le Boischaut au sud du Cher, je tiens à exprimer un avis défavorable au projet éolien Argenton-Vigoux-Celon, et ce pour les raisons suivantes :

Le dossier comporte des lacunes anormales, et notamment, ainsi que le remarque la MRAE, ne précise pas quel modèle de machines il est projeté de construire. Or s'agissant d'éoliennes la machine constitue l'installation : le cas diffère de celui d'une usine pour laquelle le modèle de chaque machine ne doit pas nécessairement être précisé ; les impacts (hauteur des tours et longueur des pales peuvent être sensiblement différents selon les modèles et l'indication des modèles est indispensable.

L'étude paysagère est plus un discours justificatif du projet qu'une évaluation véritable de l'impact. Il est comique de constater que l'implantation irrégulière des machines est présentée comme un facteur favorable, alors que dans la plupart des études de projets éoliens, il est soutenu que c'est au contraire l'implantation irrégulière qui minore l'impact paysager.

Les photomontages sont, comme c'est hélas souvent le cas, réalisés de façon à minorer la perception réelle des machines peu crédible.

Surtout, et c'est la raison essentielle de mon opposition, l'impact paysager et écologique du projet sera important et excessif par rapport à l'intérêt énergétique très limité qu'il peut avoir.

La qualité paysagère du site d'implantation et des environs est excellente, et l'impact de machines de grande hauteur, forcément visibles de partout et de très loin, ne peut qu'être catastrophique dans ce contexte bocager.

La multiplication d'autorisation de projets éoliens dans le Boischaut va dénaturer de façon grave et irréversible cette belle région très riche sur le plan monumental et culturel.

L'effet sur le tourisme sera forcément négatif, alors que le tourisme, même diffus, ainsi que les résidences secondaires, sont une ressource non négligeable pour l'économie de ce territoire : contrairement à ce que prétend le premier avis d'enquête, les touristes qui viennent en milieu rural recherchent un milieu préservé, et n'ont aucune envie de trouver des installations industrielles.

Le projet est situé à proximité de zones humides, et nécessitera l'abattage de haies. Des implantations en compensation sont prévues, mais sans précision sur leur localisation. Or, d'une part j'ai pu constater sur un autre projet situé en Boischaut (Ids-Saint-Roch - Touchay) que l'abattage effectif est très largement supérieur à ce que l'étude d'impact et l'autorisation précisaient : la crédibilité des engagements des promoteurs est sujete à caution. D'autre part le suivi par les services compétents des engagements pris est très insuffisant. La perte de biodiversité est très officiellement considérée comme une menace majeure, or un tel projet ne peut qu'y contribuer.

Pour conclure, il serait désolant que ce projet reçoive un avis favorable.

On comprend que ses promoteurs cherchent à profiter de l'effet d'aubaine extraordinaire créé par la garantie de prix d'achat supérieur au prix du marché de l'électricité produite sur 15 ans: quelle activité économique jouit d'une situation aussi enviable ? Mais de grâce, qu'on ne présente pas ce projet comme justifié par des considérations environnementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.